

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0005**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 14 mars 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2023-0005 – Immeuble sis au 280-300, chemin de la Beauce :

- Autoriser l'utilisation de quatre (4) matériaux de revêtement en façade alors que l'article 4.32 du Règlement de zonage 701 stipule que le revêtement des murs extérieurs ne doit pas être composé de plus de trois (3) matériaux différents sur une même façade par bâtiment ou établissement;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 24 février 2023.



Lynda Daigneault, greffière adjointe